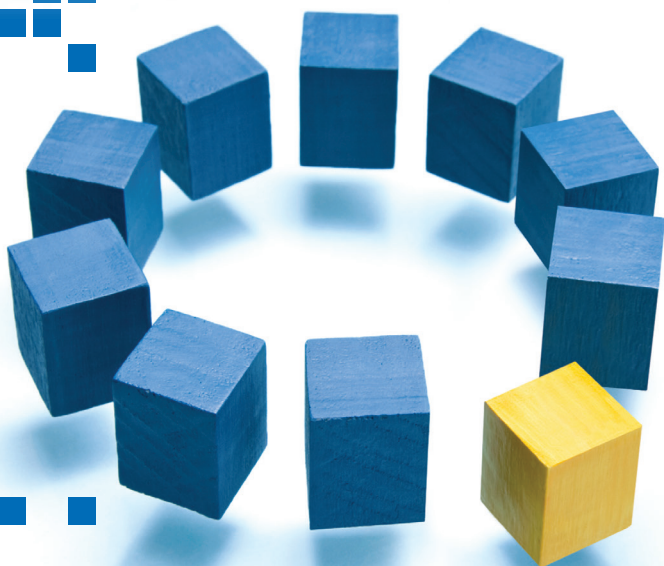


BRISER

LE CYCLE DE LA PAUVRETÉ

PAR UNE APPROCHE GLOBALE ET COHÉRENTE





LE MESSAGE DE LA **MINISTRE**

Pour une société, l'aide financière de dernier recours est un geste d'une grande solidarité dont il faut assurer la pérennité. Mais la lutte contre la pauvreté exige des efforts supplémentaires. Elle exige notamment de revoir nos façons de faire et d'accompagner encore davantage vers l'emploi celles et ceux qui peuvent avoir une place sur le marché du travail.

Faire preuve de solidarité, c'est aussi poser des gestes, au bon moment, pour qu'un plus grand nombre de personnes contribuent à l'essor du Québec. C'est l'une des voies qui mène à la prospérité collective et, surtout, à briser le cycle de la pauvreté.

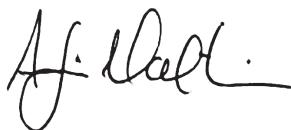
Une opportunité unique se présente. D'ici 2016, près de 700 000 emplois seront à pourvoir. Déjà, plusieurs secteurs d'activité éprouvent des difficultés à recruter en raison d'une rareté de main-d'œuvre. Le gouvernement du Québec fait dès maintenant le choix d'agir pour soutenir tout à la fois la qualité de vie des Québécoises et des Québécois et le développement économique.

Une des convictions profondes du gouvernement du Québec est que la meilleure façon de briser le cycle de la pauvreté passe par l'emploi. Nous avons décidé de tout mettre en œuvre pour y arriver. Ainsi, nous sommes déterminés à intervenir rapidement et de façon soutenue auprès des prestataires de l'aide sociale qui souhaitent entreprendre une démarche vers l'autonomie financière. Les modifications réglementaires vont dans le sens d'un ajustement à cette nouvelle réalité.

Avec son Engagement de services pour l'emploi et « pour n'échapper personne », la garantie est ferme : Emploi-Québec s'engage à accompagner toutes les personnes concernées par les modifications réglementaires tant et aussi longtemps qu'elles feront des démarches d'emploi. À la fin d'une participation à une mesure active, incluant la fin d'une formation, la personne sera rencontrée afin d'actualiser son

plan personnalisé d'intervention. Si la dernière démarche entreprise ne débouche pas sur un emploi, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale poursuivra ses efforts en offrant d'autres mesures favorisant l'employabilité des personnes ou en soutenant activement leurs démarches d'emploi. Il s'agit d'un changement d'approche majeur qui, j'en suis convaincue, portera fruit.

Nous avons la ferme intention de soutenir toutes celles et tous ceux qui en ont besoin. Ainsi, le Québec poursuivra son chemin de société solidaire et dynamique, orientée vers le progrès social, aussi capable d'audace et d'innovation.



Agnès Maltais

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,
ministre du Travail, ministre responsable de la Condition féminine
et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
et de la région de la Chaudière-Appalaches





UN CONTEXTE QUI ÉVOLUE,

des politiques en progression continue

Le programme d'aide financière de dernier recours a été mis en place il y a plus de 40 ans. Il va sans dire que le contexte et les enjeux qui ont présidé à sa conception ont grandement évolué. Les changements apportés au programme depuis sa création témoignent de ce contexte en mutation constante et de la nécessité d'adapter le filet de sécurité sociale aux besoins des personnes et à ceux du Québec.

Ainsi, la performance du marché du travail au cours des dernières années a été particulièrement dynamique, donnant lieu à la création de plus de 580 000 emplois et à une diminution du taux de chômage, qui est passé de 8,5 % à 7,8 % entre 2000 et 2012. Par ailleurs, le nombre de personnes en âge de travailler commencera à diminuer dès 2014, alors que près de 700 000 emplois seront disponibles d'ici 2016, et 1,4 million d'emplois d'ici dix ans. Une nouvelle réalité s'impose : le Québec est passé d'un contexte où les emplois étaient peu disponibles à un contexte de rareté de main-d'œuvre.

Au cours des dernières décennies, diverses politiques publiques ont été mises en place pour faciliter l'accès au marché du travail de toutes celles et tous ceux qui souhaitent y participer, contribuant ainsi à l'effort d'enrichissement collectif.

Par exemple, la politique familiale développée à la fin des années 1990, avec l'implantation des services de garde à contribution réduite, le Régime québécois d'assurance parentale et les aides financières aux familles, a produit des effets reconnus et documentés, notamment sur le taux de participation des femmes au marché du travail (le taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans est passé de 76,8 % en 2000 à 84,0 % en 2011).

Il en est de même pour les milliers de personnes de 55 ans ou plus qui sont en emploi actuellement et qui contribuent de façon éloquente à l'essor du Québec. En effet, le taux d'emploi des 55 à 59 ans est passé de 50,7 % en 2001 à 65,2 % en 2012, un bond impressionnant qui témoigne d'une évolution rapide ainsi que d'une volonté grandissante de la part des entreprises de considérer la main-d'œuvre expérimentée et de la part des personnes de demeurer en emploi plus longtemps.

Le programme d'aide financière de dernier recours doit lui aussi évoluer pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et s'inscrire dans une approche globale et cohérente de l'action gouvernementale. Cette action doit intégrer l'ensemble des mécanismes et stratégies développés ainsi que s'appuyer sur des principes qui sous-tendent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et qui font consensus. Parmi ceux-ci, l'emploi demeure le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté et d'assurer sa sécurité financière.





INNOVER POUR MIEUX AIDER :

un accompagnement continu vers l'emploi

Pour ce faire, un changement majeur s'impose : ne jamais relâcher les efforts d'accompagnement tant que la personne désire continuer ses démarches vers l'emploi. De nouvelles orientations ont été données en ce sens au réseau Emploi-Québec. Il s'agit d'innover et de s'assurer que tous les prestataires de l'aide financière de dernier recours concernés par les modifications réglementaires soient soutenus de façon continue jusqu'à ce qu'ils intègrent le marché du travail. Ainsi, tant et aussi longtemps qu'une personne aura la volonté de poursuivre une démarche vers l'emploi, elle pourra compter sur un appui constant d'Emploi-Québec, et ce, jusqu'à ce qu'elle trouve un emploi. Un plan personnalisé d'intervention sera élaboré selon les besoins des personnes et, si nécessaire, diverses mesures se succéderont de manière à améliorer l'employabilité de toutes et de tous. Cela signifie également que si une piste d'action prévue à un plan personnalisé ne donne pas les résultats escomptés, la personne, avec l'aide d'Emploi-Québec, pourra entreprendre un autre parcours, et ce, tant qu'elle désirera demeurer en mouvement vers l'emploi.



ENGAGEMENT DE SERVICES POUR L'EMPLOI

et « pour n'échapper personne »

Les personnes concernées par les modifications réglementaires ne seront pas laissées à elles-mêmes. Au contraire, elles auront droit à une attention et à un soutien particuliers de la part des services publics d'emploi. Les rencontres avec les agents d'Emploi-Québec et les ententes avec les ressources externes d'employabilité se multiplieront afin de donner toutes les chances de réussite aux démarches que ces personnes entreprendront. La forme que prendra ce soutien est exposée dans l'énoncé d'engagement du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Considérant :

- que des modifications au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles seront mises en œuvre le 1^{er} juillet 2013;

considérant qu'Emploi-Québec et ses partenaires :

- disposent d'une gamme diversifiée de services afin de répondre aux besoins des différentes clientèles;
- possèdent l'expertise afin d'accompagner les personnes dans un cheminement vers l'emploi;
- reconnaissent l'importance d'accorder une priorité aux clientèles concernées;

le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'engage à :

solliciter tous les prestataires concernés par les modifications réglementaires (couples prestataires ayant un enfant d'âge préscolaire et prestataires de 53 et 54 ans);

offrir aux prestataires des services téléphoniques (1 877 767-8773) afin qu'ils puissent être bien informés des démarches à effectuer;

accompagner les personnes concernées par les modifications réglementaires désirant intégrer le marché du travail :

- réaliser une évaluation de leur employabilité;
- convenir d'un plan personnalisé d'intervention que les parties s'engagent à réaliser, comprenant des activités de préparation à l'emploi et d'insertion en emploi, dont celles de recherche d'emploi;
- leur verser les allocations d'aide à l'emploi prévues lors de la participation à une mesure ou à un programme;
- soutenir les personnes concernées dans la réalisation de leur plan personnalisé d'intervention jusqu'à ce qu'elles :
 - aient trouvé un emploi;
 - choisissent de ne pas poursuivre la réalisation de leur plan personnalisé d'intervention;

assurer le maintien de l'allocation pour contraintes temporaires jusqu'à ce que l'un des adultes du couple ou le conjoint d'un étudiant devienne admissible à une allocation jeunesse, une allocation d'aide à l'emploi, une allocation de soutien ou une allocation reconnue à ce titre par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ou jusqu'au 30 septembre 2013;

accompagner les personnes ayant des problèmes de santé empêchant une intégration en emploi :

- informer ces personnes de la démarche à réaliser afin d'obtenir une allocation supplémentaire pour contraintes temporaires en raison de santé ou pour contraintes sévères à l'emploi;
- traiter avec diligence les demandes d'obtention d'allocation pour contraintes temporaires pour des raisons de santé ou pour contraintes sévères à l'emploi.

Les personnes qui désirent exercer un recours concernant une décision d'Emploi-Québec peuvent téléphoner au 1 877 767-8773.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX JEUNES POUR LEUR PERMETTRE D'INTÉGRER LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Commencer sa vie adulte à l'aide sociale n'est pas un parcours souhaitable pour les jeunes Québécoises et Québécois, d'autant plus que cela constitue une perte en capital humain.

Considérant que parmi les prestataires de moins de 25 ans, deux jeunes sur trois bénéficiant de l'aide sociale ont grandi dans une famille inscrite à un programme d'assistance sociale;

considérant que le Québec a besoin de ses jeunes pour favoriser son développement économique;

le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale entend être proactif auprès des jeunes demandeurs d'aide sociale et s'engage à :

accompagner les jeunes nouveaux demandeurs d'aide sociale en intervenant rapidement et de façon systématique auprès d'eux, notamment en les rencontrant régulièrement afin de les soutenir dans leur démarche d'intégration en emploi.





EMPLOI-QUÉBEC

la force d'un réseau au service des gens

Emploi-Québec dispose des ressources humaines et financières ainsi que d'une large gamme de services qui permettent progressivement une participation plus active vers l'emploi et, ce faisant, qui favorisent l'amélioration du revenu disponible et le recouvrement de l'autonomie financière.

Avec 135 centres locaux d'emploi et plus de 4 200 personnes pour répondre aux besoins des Québécoises et des Québécois, Emploi-Québec est un réseau bien implanté dans toutes les régions du Québec. Son centre de communication avec la clientèle répond aux questions des personnes et reçoit plus d'un million d'appels qui sont traités annuellement.

De plus, Emploi-Québec est une force qui a su s'allier la collaboration de nombreux partenaires compétents – dont 400 organismes en employabilité et 110 carrefours jeunesse-emploi – qui complètent l'offre de services publics d'accompagnement des prestataires vers l'emploi.

Le réseau a démontré qu'il avait la capacité et l'intérêt à rencontrer l'ensemble des personnes concernées par les modifications réglementaires. Afin de garantir le respect de l'engagement du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les directions régionales et les centres locaux d'emploi ont les effectifs requis.

Dans l'éventualité où un volume important de personnes se présenteraient pour rencontrer un agent d'aide à l'emploi, différentes mesures seront mises en place afin d'assurer l'accessibilité aux services (ex. : prolongation des heures d'accueil, réallocation des ressources sur le territoire).

En somme, l'engagement s'appuie sur des moyens précis, une capacité réelle et une volonté ferme de l'ensemble du réseau Emploi-Québec d'atteindre l'objectif central poursuivi par le gouvernement. Tout a été mis en œuvre pour que personne ne soit oublié.

DES MESURES D'EMPLOI

qui donnent des résultats

Participer à une mesure d'emploi est un pari gagnant. Depuis dix ans, de nombreuses évaluations des services publics d'emploi ont été réalisées et elles démontrent non seulement l'efficacité, mais aussi l'efficience des interventions. Leurs résultats révèlent que, peu importe la clientèle, les mesures actives d'emploi conçues et mises en œuvre par Emploi-Québec et ses partenaires, notamment les ressources externes, permettent d'accroître le taux de présence en emploi et le niveau de rémunération annuelle des participants.

- C'est auprès des groupes sous-représentés sur le marché du travail que les résultats sont les plus significatifs, notamment les personnes avec peu de qualifications, les jeunes, les personnes immigrantes, les personnes handicapées et les travailleuses et travailleurs âgés.
- Pour les prestataires de l'aide sociale, la participation aux mesures actives accroît de 50 % leur possibilité d'être en emploi, tout en augmentant leur revenu d'emploi.
- Il y a une rentabilité pour la société. En effet, les mesures actives sont généralement financièrement rentables en 2,5 ans ou moins. Chaque dollar investi dans les mesures rapporte 2,10 dollars à la société après cinq ans.
- Des résultats préliminaires de l'évaluation des mesures actives actuellement en cours (2013) révèlent que, pour les prestataires de 50 ans ou plus, la participation a des effets positifs notamment sur la vie sociale et professionnelle, les participants étant plus nombreux que les non-participants à percevoir une amélioration de :
 - leur estime de soi et leur confiance en soi;
 - leur motivation à travailler et à améliorer leur formation;
 - leur qualité de vie en général.

Pour consulter les rapports d'évaluation :

www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/publications/etudes.asp

Des témoignages :

www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/temoignages



RENDRE COMPTE

de la démarche

Une reddition de comptes en plusieurs volets permettra d'apprécier les résultats obtenus. Outre le rapport annuel de gestion d'Emploi-Québec, qui constitue l'élément central de la reddition de comptes des services publics d'emploi, des suivis réguliers de l'engagement à l'égard de la clientèle concernée par les modifications réglementaires seront réalisés et rendus publics. Cet engagement prévoit la publication, sur une base trimestrielle, des données nationales au regard des interventions réalisées auprès des personnes concernées pour que tout le monde puisse constater que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et tous les partenaires travaillent à faire reculer la pauvreté. De plus, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale demande au Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de produire un avis sur le suivi de l'engagement de services du Ministère auprès de la clientèle concernée par les modifications réglementaires.

FAIRE PREUVE DE TRANSPARENCE

- Rendre disponibles publiquement, à compter d'octobre 2013 et, par la suite, sur une base régulière, des données nationales au regard des interventions réalisées auprès des personnes prestataires concernées par les modifications réglementaires.
- Demander l'avis du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le suivi de l'engagement de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

DES EFFETS POSITIFS

sur le revenu disponible

Une intervention efficace des services publics d'emploi peut faire une différence appréciable sur la situation financière des personnes exclues du marché du travail. En s'engageant dans un processus d'accompagnement vers l'emploi, elles ont tout à gagner, surtout dans le contexte actuel. Travailler c'est payant, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Deux exemples suffisent pour le démontrer :

Un couple avec un enfant d'âge préscolaire voit, en 2013¹, son revenu disponible augmenter au fur et à mesure de son cheminement vers l'emploi :

- un ménage prestataire du Programme d'aide sociale dispose d'un revenu disponible de 21 332 \$ (dont 11 232 \$ en prestations d'aide sociale);
- si l'un des conjoints participe à une mesure d'aide à l'emploi et reçoit l'allocation qui y est rattachée, ce ménage voit son revenu disponible passer à 23 672 \$, soit une hausse de 11,0 %;
- si l'un des conjoints travaille 25 heures par semaine au salaire minimum, le revenu disponible de ce ménage passe à 28 098 \$, soit une hausse de 31,7 % par rapport à sa situation initiale à l'aide sociale;
- si l'un des conjoints obtient un emploi de 35 heures par semaine au salaire minimum, le revenu disponible de ce ménage se chiffre alors à 30 953 \$, soit une hausse de 45,1 % par rapport à sa situation initiale à l'aide sociale.

Une personne seule sans contraintes à l'emploi améliore aussi sensiblement son revenu disponible en choisissant de s'engager dans une démarche vers l'emploi :

- une personne prestataire du Programme d'aide sociale dispose d'un revenu disponible de 8 444 \$ (dont 7 248 \$ en prestations d'aide sociale);
- si cette personne participe à une mesure active à l'emploi et reçoit l'allocation qui y est rattachée, son revenu disponible passe à 10 804 \$, soit une hausse de 27,9 %;
- si elle travaille 25 heures par semaine au salaire minimum, son revenu disponible monte à 15 137 \$, soit une hausse de 79,3 % par rapport à sa situation initiale à l'aide sociale;
- si elle obtient un emploi de 35 heures par semaine au salaire minimum, son revenu disponible se chiffre alors à 17 671 \$, soit une hausse de 109,3 % par rapport à sa situation initiale à l'aide sociale.

1. Les paramètres utilisés sont ceux connus et en vigueur au 1^{er} juillet 2013 : modification réglementaire applicable aux couples avec enfant d'âge préscolaire et taux du salaire minimum de 10,15 \$ l'heure.



DES STRATÉGIES

pour favoriser l'employabilité

Avec la stratégie de mobilisation *Tous pour l'emploi : une impulsion nouvelle avec les partenaires*, annoncée en février 2013, le gouvernement du Québec veut répondre aux défis du marché du travail et surtout permettre à celles et ceux qui ont besoin d'un soutien particulier d'y trouver leur place.

Emploi-Québec intensifie donc ses efforts auprès des personnes faisant partie des groupes plus éloignés du marché du travail, c'est-à-dire les jeunes, les prestataires de l'aide sociale, les travailleuses et travailleurs expérimentés, les personnes immigrantes et les personnes handicapées.

Les employeurs se montrent non seulement de plus en plus ouverts à accueillir cette main-d'œuvre, mais ils démontrent souvent un intérêt à la former en emploi. Dans ce contexte, la stratégie prévoit aussi des mesures pour aider les entreprises qui souhaitent proposer divers types de formation et améliorer la qualification de leurs travailleuses et travailleurs. Les divers partenaires du gouvernement se sont engagés à collaborer activement à cette initiative afin d'en assurer le succès.

Tous pour l'emploi : une impulsion nouvelle avec les partenaires inclut plusieurs mesures innovantes et prévoit l'élargissement de l'accès aux programmes de subventions de la Commission des partenaires du marché du travail à toutes les entreprises. Ce sont quelque 169 000 entreprises de plus qui ont maintenant accès aux programmes de la Commission. Cet élargissement permettra d'appuyer quelque 3 000 projets visant le développement des compétences et l'amélioration de la main-d'œuvre en entreprise, ce qui représente une augmentation de 50 % du nombre de projets soutenus annuellement.

La stratégie compte 27 mesures et prévoit, entre autres :

- la mise en place d'un nouveau programme destiné à améliorer la compétitivité des entreprises;
- des mesures pour favoriser l'amélioration des compétences de base et de la francisation;
- de l'accompagnement aux entreprises pour le transfert des compétences;
- un soutien accru à la formation et à la qualification des travailleurs saisonniers;
- des mesures en faveur des entreprises de l'économie sociale;
- la création, par Services Québec, de nouveaux parcours personnalisés en ligne pour accompagner les personnes à la recherche d'un emploi et les entreprises qui recrutent;
- des mesures pour intégrer et retenir les personnes immigrantes au sein des entreprises.

En outre, depuis 2011-2012, des actions ont été mises en place pour mieux joindre la clientèle qui fait une nouvelle demande d'aide financière ainsi que celle ayant un profil d'employabilité élevé. Plus récemment, la ministre a annoncé son intention d'intervenir de façon régulière et systématique auprès des jeunes afin de briser le cercle de dépendance intergénérationnelle. Finalement, des rencontres auprès de groupes ciblés sont organisées dans certains centres locaux d'emploi afin d'informer les personnes de leurs droits, notamment sur le crédit d'impôt pour solidarité, de bien saisir leurs besoins et de leur offrir les moyens adaptés à leur situation.

L'ensemble de ces stratégies a pour objectif d'inviter les personnes à entrer en contact avec leur centre local d'emploi afin de discuter d'emploi et d'évaluer leur capacité à entreprendre des démarches d'emploi. Des évaluations d'aide à l'emploi permettent de mieux connaître les besoins de la clientèle en fonction des différentes réalités du marché du travail et d'élaborer un plan d'intervention personnalisé, si requis, pour les préparer à l'emploi et leur permettre d'intégrer le marché du travail.

